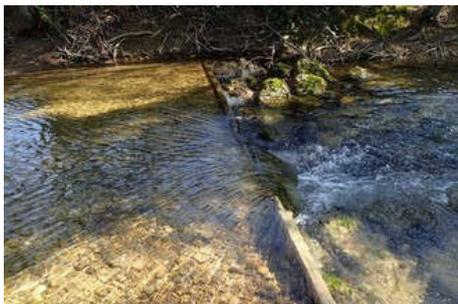


# 3919 ARRÊTONS LES VIOLENCES

## Septembre 2019 - La lettre de l'État dans le Lot

### Les restrictions d'eau en 2019



Malgré les quelques épisodes pluvieux qui ont marqué le mois d'août, le temps chaud et sec de l'été 2019 a été accompagné de **mesures de restriction des usages de l'eau dans le département du Lot**.

La baisse importante du niveau des cours d'eau en période estivale dans le département du Lot conduit chaque année le préfet à réunir un **comité de pilotage des étiages**, et à prendre des arrêtés de restriction des usages de l'eau.

Les points d'observation permettent de définir des seuils de débit limite sur les cours d'eau du département, avec le concours de la direction départementale des territoires, entre autres. Lorsque ces seuils sont dépassés, des mesures sont prises afin de protéger les milieux, la ressource en eau, mais aussi concilier les usages.

La situation des cours d'eau pour la période estivale a été observée dès la fin de l'année 2018. L'hiver a été particulièrement sec et le cumul des précipitations du 1er septembre 2018 au 23 mai 2019 a été inférieur à la normale. C'est pourquoi, des mesures de restriction ont été prises dès la mi-juin.

Aujourd'hui, la quasi-majorité des cours d'eau du département sont concernés par les mesures de limitation des usages de l'eau, au vu de leur débit. À la fin du mois d'août, des ressources en eau potable étaient également concernées par ces mesures. Elles sont publiées tous les vendredis sur le [site internet des services de l'État](#).

### Un nouveau Directeur départemental de la sécurité publique



Patrick Meynier a pris ses fonctions de Directeur départemental de la sécurité publique, ce 2 septembre. Il remplace donc Madame Véronique Jacob qui a quitté Cahors pendant l'été.

Il est entré dans la police nationale en 1983, après deux années de formation à l'École nationale de police de Lyon.

Après avoir exercé ses fonctions de commissaire dans plusieurs villes de France, il est nommé directeur départemental de la sécurité publique en région Centre-Val de Loire. Après quelques années en région parisienne, il prend la direction départementale du Lot en ses qualités de commissaire divisionnaire et devient le nouveau chef de circonscription de Cahors.

Monsieur Meynier est décoré de la médaille de l'Administration Pénitentiaire, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la Police Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la médaille des actes de courage et de dévouement. Il est Officier dans l'ordre des Palmes Académiques et Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Crédits photo : Préfecture de l'Essonne

### Stratégie de lutte contre la pauvreté : l'État et le département s'engagent !



La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été annoncée par le président de la République le 13 septembre 2018.

Composée de cinq engagements, cette stratégie nationale a été déclinée dans le Lot. **Une convention a été contractualisée entre les services du département du Lot, chef de file sur cette question, et les services de l'État.** Le président du conseil départemental et le préfet du Lot ont signé conjointement cette convention au début du mois de juillet 2019.

La mise en oeuvre de cette stratégie pauvreté est prévue sur trois ans. Cinq engagements ont été pris dans le sens de la prévention et de lutte contre la pauvreté : **trois actions socles, et deux actions à l'initiative du département.**

- **Prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.** Il s'agit d'accompagner les jeunes dès 16 ans vers l'autonomie pour éviter la rupture de prise en charge brutale à la majorité et leur éviter de tomber dans la précarité.

- **Déploiement d'un réseau de premier accueil social inconditionnel de proximité et de démarche de référents de parcours.** Le référent de parcours, présent dans un lieu d'accueil social de proximité, assure la coordination des interventions et leur cohérence.

- **Amélioration de l'insertion des bénéficiaires du RSA.**

- **Rôle de la protection maternelle et infantile.** Il s'agit de développer la prévention auprès de tous, améliorer l'accessibilité aux services.

- **Familles monoparentales et femmes victimes de violence.** Un accompagnement renforcé pourra être mis en oeuvre avec l'appui d'un revenu global de base et en cherchant à simplifier les démarches administratives.

Ce dernier engagement du département et de l'État sera un point essentiel du [grenelle des violences conjugales](#) annoncé par Marlène Schiappa, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, **qui débutera le 3 septembre.**

## Le Festival de Saint-Céré dans la cour d'honneur



Dans le cadre du Festival de Saint-Céré, consacré à l'opéra, qui s'est tenu du 24 juillet au 13 août 2019, la préfecture du Lot a accueilli deux représentations dans la cour d'honneur.

Le 8 août, les artistes ont joué le **requiem de Mozart**, devant plus de 400 personnes, et le 10 août, c'était au tour de l'**opéra-tango Maria de Buenos Aires, d'Astor Piazzolla.**

Au total, ce sont plus de 800 spectateurs qui ont pu apprécier l'acoustique des lieux, mais surtout la musique des artistes.

## Journées du patrimoine 2019 : la Cité Chapou ouvre ses portes les 21 et 22 septembre



Les Journées européennes du patrimoine sont l'occasion de découvrir des bâtiments historiques qui ne sont pas ouverts au public.

**Récemment rénovée, la préfecture ouvre à nouveau ses portes.** Après la réfection de la façade extérieure et des locaux, venez découvrir les salons de la préfecture. Vous pourrez admirer les pièces, ainsi que le mobilier d'époque. Une rétrospective sur l'histoire du bâtiment vous sera également proposée, avec des photos, des documents originaux, ainsi qu'une création vidéo revenant sur les événements importants qui ont eu lieu à la préfecture. En passant par l'escalier d'honneur, vous pourrez également admirer la réfection des toiles d'Henri-Martin.

Enfin, l'exposition Louvre-sur-Lot fait son grand retour dans les locaux de la préfecture puisqu'elle sera exposée tout le week-end. Venez la découvrir ou la re-découvrir.

Avec le concours des archives départementales du Lot, l'association Mémoire Chapou et les étudiants de l'association du Master Patrimoine, un travail de recherche historique a été effectué afin de permettre à chacun d'en connaître un peu plus sur ce bâtiment.

**Les Journées du patrimoine se tiendront les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019, de 10h à 17h30. L'entrée est libre et gratuite.**

## 90 suspensions administratives du permis de conduire en août 2019



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

**Août 2019 :**



1 permis a également été suspendu par le préfet du Lot pour violation d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité ayant entraîné un accident grave.



**Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :**



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : [pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.